



Les chauves-souris

de fascinants mammifères à connaître et à protéger



Quatre grottes
du Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises
en Natura 2000



Parc
naturel
régional
Pyrénées
Ariégeoises

Les chauves-souris extraordinaires mammifères.

Les chauves-souris sont les seuls mammifères capables de vol actif grâce à leurs mains transformées en ailes, qui plus est dans l'obscurité la plus totale. En effet, l'émission de cris très aigus – les ultrasons inaudibles par l'homme* (écholocation) – leur permet de s'orienter et de capturer leurs proies.



Quand ils heurtent un obstacle, les ultrasons renvoient un écho perçu par les oreilles des chauves-souris qui sont ainsi renseignées sur la composition de leur environnement.

* Nous pouvons entendre certains sons émis par les chauves-souris, ce sont des cris sociaux.



Les chauves-souris chez nous



Si les 34 espèces connues en France sont protégées aujourd'hui, leur mode de vie les rend toujours aussi vulnérables. Leur cycle de vie annuel est très contrasté : les chauves-souris sont actives de mars à octobre et en hibernation de novembre à mars, à chaque fois elles changent d'habitats et d'activités.

En France métropolitaine, elles se nourrissent toutes d'insectes et sont donc totalement dépendantes de cette ressource saisonnière. Ainsi, lorsque les insectes se raréfient en hiver, les chauves-souris cherchent un endroit à température et humidité constantes et où la tranquillité est assurée pour la période d'hibernation. Pendant leur sommeil, elles survivent en puisant dans leurs réserves de graisse emmagasinées durant l'automne. Chaque réveil est très coûteux en énergie et des dérangements successifs peuvent leur être fatals.

L'accouplement a lieu à l'automne, avant le début de l'hibernation, mais la fécondation de l'ovule est différée et la gestation ne commence qu'au printemps, lorsque la ressource alimentaire est à nouveau disponible. Vers le mois de mai, pour la mise-bas, les femelles se réunissent en colonies de plusieurs milliers d'individus, les mâles vivant à l'écart durant tout l'été. Ces colonies de femelles se situent dans les combles, les arbres creux, les dessous de ponts, les grottes... Chaque femelle donne généralement naissance à un seul jeune qui, après une période d'allaitement de 4 à 6 semaines, prendra son envol et apprendra à chasser pour constituer ses propres réserves de graisse pendant l'automne.

Le département de l'Ariège, avec ses nombreuses grottes, offre aux chauves-souris des gîtes de qualité pendant l'hiver. De plus, les granges permettent des conditions de mise-bas favorables pour certaines espèces. La qualité des territoires de chasse (prairies, pelouses, zones humides, cours d'eau...) explique également pourquoi l'Ariège accueille 24 espèces de chauves-souris différentes sur les 28 présentes en Midi-Pyrénées.

Toutes sont protégées par la loi, mais ce sont les mesures concrètes qui permettent de conserver les colonies et leurs habitats.



TOUT FAUX !

Voici quelques idées reçues encore tenaces :

Les chauves-souris s'accrochent dans les cheveux !

Cette légende devait dissuader les jeunes filles de sortir la nuit... Les mœurs évoluent mais la légende est tenace ! Quand un obstacle se met en travers de leur route, un humain par exemple, elles émettent des ultrasons qui leur reviennent sous forme d'échos. Ces informations leur permettent de connaître la nature de l'obstacle et d'adapter leurs trajectoires. Ce système leur permet de repérer un insecte, alors, imaginez avec la taille de nos silhouettes !

Les chauves-souris sucent le sang !

Le mythe des chauves-souris suceuses de sang sort tout droit des films d'horreur qui utilisent cet animal comme symbole de la vie nocturne associé aux actes sanguinaires des vampires. En Europe, les chauves-souris se nourrissent uniquement d'insectes ou d'araignées et non de sang humain : une chauve-souris, pesant parfois moins de 10g, peut consommer jusqu'à 3000 insectes en une nuit !



Les chauves-souris n'aiment pas le jour !

Pendant le jour, la chauve-souris se repose. La vie de nuit lui procure l'avantage qu'il y a moins de concurrents qui recherchent leur nourriture. En effet, elle se nourrit principalement d'insectes et peut en capturer une incroyable quantité en très peu de temps ce qui fait d'elle un précieux auxiliaire des cultures. Les chauves-souris ne sont pas pour autant aveugles et ne craignent pas la lumière du jour.

Les chauves-souris vont proliférer si on les laisse sous les toits !

La quasi totalité des chauves-souris ne mettent au monde qu'un seul petit par an. Elles ne peuvent donc pas "pulluler" brutalement comme certains rongeurs. Par ailleurs, lors de leur court passage sous les combles (3-4 mois par an), elles ne mangent pas la laine de verre et leur urine ne détruit pas le bois des charpentes.

Que faire ?

Conserver les territoires de chasse et les gîtes : les haies pour se déplacer, les mares pour s'abreuver et s'alimenter, les vieux arbres, les combles, les grottes... pour se reproduire.

Au travers d'actions de communication et de préservation, le Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises s'engage auprès du Conservatoire d'espaces naturels de Midi-Pyrénées dans la mise en œuvre du Plan régional d'actions en faveur des chauves-souris.



Natura 2000 : qu'est-ce que c'est ?

Gestion des sites Natura 2000 : le choix du dialogue et de la concertation

Pour la gestion de chaque site Natura 2000, la France a fait le choix de la concertation en passant par la réalisation d'un document d'objectifs, « DOCOB », associant le plus largement possible les acteurs locaux. Chaque DOCOB définit les orientations et modalités de gestion pour conserver les milieux et les espèces du site, en privilégiant une démarche volontaire à travers la mise en place de contrats.

Les outils

Toute personne physique ou morale, publique ou privée, titulaire de droits réels et personnels sur des terrains inclus dans le site Natura 2000, peut, sur la base du volontariat, adhérer à la charte Natura 2000 ou bien signer un contrat Natura 2000.

- La charte Natura 2000 est un outil d'adhésion aux enjeux et aux objectifs de conservation du site définis dans le DOCOB. La signature d'une charte Natura 2000 donne droit à l'exonération de la taxe sur le foncier non bâti (TFNB) et permet d'accéder à certaines aides publiques (notamment en matière forestière où l'adhésion à la charte Natura 2000 constitue des garanties de gestion durable des bois et forêts situés dans le site).

- Les contrats Natura 2000 sont des outils dont les engagements sont définis dans le DOCOB. Ces engagements, plus forts que ceux de la Charte, donnent lieu au versement de contreparties financières de la part de l'Etat et de l'Europe.

La désignation en site Natura 2000 : quels effets ?

La désignation d'un espace naturel en site Natura 2000 est, avant tout, la reconnaissance de la richesse écologique d'un territoire remarquable à l'échelle européenne. Elle permet de mobiliser des fonds spécifiques afin de mieux connaître et comprendre ce patrimoine naturel rare et fragile mais surtout de soutenir des pratiques et activités humaines qui contribuent au maintien de cette richesse. En revanche, les projets susceptibles d'affecter de façon notable les habitats naturels ou les espèces d'intérêts communautaires présents (travaux, aménagements...) sur un site Natura 2000 doivent faire l'objet d'une évaluation de leurs incidences. L'objectif est de prévenir d'éventuels dommages tout en conciliant le maintien des activités humaines.

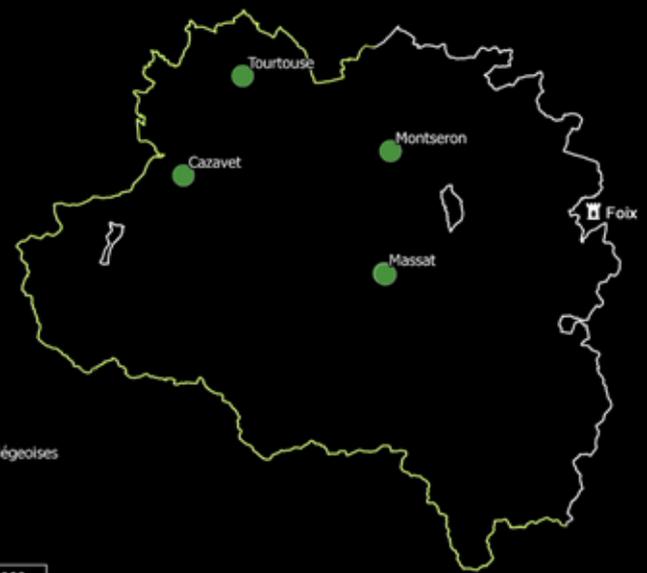
4 grottes en Natura 2000

Les grottes du Ker de Massat, la grotte d'Aliou à Cazavet, la grotte de Malarnaud à Montseron et la grotte de Tourtouse rejoignent le réseau Natura 2000. Ces quatre sites possédant une thématique similaire liée aux chauves-souris, il a été décidé de les traiter dans un seul document d'objectifs (DOCOB).

Parmi les 23 espèces mises en évidence lors des inventaires liés au DOCOB, 9 relèvent de la Directive Habitats ayant motivé la désignation des sites en Natura 2000. Certaines effectuent l'ensemble de leur cycle annuel en milieu souterrain (Minoptère de Schreibers, Rhinolophe euryale, Grand et Petit Murin avec des effectifs de plusieurs milliers d'individus pour les deux premières espèces), alors que d'autres présentent une partie de leur cycle liée au bâti humain, notamment lors de la mise-bas (Petit et Grand Rhinolophe, Murin à oreilles échanquées). D'autres encore occupent le milieu forestier une grande partie de l'année (Barbastelle d'Europe, Murin de Bechstein).

Initialement réduit au gîte (la grotte), le DOCOB a montré l'importance des milieux de chasse des espèces : prairies, mares, rivières et du réseau de haies et des arbres morts... C'est pourquoi, l'extension du site est proposée dans l'objectif d'une meilleure prise en compte du domaine vital des espèces de chauves-souris : un périmètre élargi de 1 à 3 km de rayon sera proposé pour les sites abritant des colonies significatives.

Le DOCOB a été porté par le Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises avec un comité de pilotage et trois groupes de travail par commune. Ce sont ces groupes de travail qui ont défini le programme d'actions pour les années à venir.



Quelles sont les actions proposées sur les sites ?

L'accompagnement des activités humaines se fera au travers de contrats visant à encourager la gestion des milieux importants pour les chauves-souris.

Cela va, par exemple, encourager la gestion des prairies de fauche de manière extensive, l'entretien des haies bocagères, la lutte contre la déprise agricole ou encore une gestion forestière favorisant la conservation de vieux arbres.

Des actions permettront la découverte des chiroptères : la mise en place d'un projet pédagogique pour le jeune public (Massat), l'organisation d'événements pour le grand public du type de la « nuit de la chauve-souris » (<http://www.nuitdelachauvesouris.com/>) ou la réalisation de supports de sensibilisation dans les villages.

Ce programme d'actions sera également l'occasion d'améliorer les connaissances sur les chiroptères.



Ces quatre grottes sont dotées d'un Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB) qui interdit toute visite dans la grotte à certaines périodes pour préserver la tranquillité des espèces durant les périodes sensibles : reproduction, hibernation.

Pour toute information supplémentaire :

Groupe Chiroptères de Midi-Pyrénées
Conservatoire d'Espaces Naturels
de Midi-Pyrénées
Tel : 05 81 60 81 90
groupechiro@free.fr



Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises :
Yannick BARASCUD
Tél : 05 61 02 71 69
y.barascud@parc-pyrenees-ariegeoises.fr



www.parc-pyrenees-ariegeoises.fr

